

Agent de pompes funèbres

Conseiller et accompagner au mieux les familles en période de deuil



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

En tant qu'agent de pompes funèbres, vous travaillez en équipe sous la responsabilité de l'entrepreneur de pompes funèbres ou du directeur de crématorium. Vous accompagnez les familles endeuillées dans l'organisation des obsèques et dans les démarches administratives.

Journée type

En fonction de l'organisation de l'entreprise, vous mettez en œuvre le déroulement des obsèques. Parallèlement, vous préparez et accompagnez le défunt de la mise en bière, à l'inhumation ou la crémation.

Votre rôle pourrait également être commercial. La vente de cercueils, d'urnes et autres prestations (plaques commémoratives, objets de culte, marbrerie,...) font partie de votre travail.

Ensuite, vous serez à même de porter le cercueil. Vous mettez également en place les articles funéraires, participez aux cérémonies et exercez souvent la fonction de chauffeur.



Débouchés

Au bout d'une année de formation, vous pouvez choisir de :

- Travailler comme employé dans une entreprise de pompes funèbres ou un crématorium
- Poursuivre votre formation (une année supplémentaire) et devenir entrepreneur de pompes funèbres

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être entrepreneur de pompes funèbres ?

Vous devez pouvoir maîtriser vos émotions, être respectueux et empathique.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer avec précision et rigueur les différentes techniques du métier, votre sens des responsabilités et votre manière de communiquer avec les familles.

Détails sur la formation:

Horaire:

L'horaire repris ci-dessous est à titre indicatif et est susceptible d'être modifié.

- Vendredi (14h00 à 21h30)

Horaire:

Cours professionnels (128h en 1 an)

- Hygiène (12h)
- Gestion matériel et produits (20h)
- Informatique appliquée (16h)
- Règlementation (20h)
- Prise en charge du défunt (24h)
- Cérémonie (36h)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunéré avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré avec le nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Vous pouvez être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession si vous êtes :

- Titulaire d'un certificat d'apprentissage dans la profession,
- Titulaire d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession,

- Occupé ou ayant été occupé dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un certificat de compétences acquises en formation agent de pompes funèbres (CECAF). Pour obtenir le diplôme de chef d'entreprise ainsi que le certificat de gestion, vous pouvez prolonger votre formation d'un an et suivre la formation [d'entrepreneur de pompes funèbres](#).

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat de compétences acquises en formation agent de pompes funèbres

Prix: 325 euros par an

Durée: 1 an

Pratique en entreprise obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4^{ème} année secondaire réussie en général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire professionnelle réussie (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)

Vous devez également avoir :

- Suivi un stage d'observation de 16h en entreprise comprenant entre autre l'observation d'une toilette mortuaire
 - Suivi le module de [découverte métier de la Mission locale d'Ixelles](#), si vous êtes demandeur d'emploi
- L'obtention du permis B est vivement conseillé pour l'exercice du métier.